

Prix Olivier Debouzy 2020

« Prix de l'agitateur d'idées juridiques »

Règlement du prix de la caricature

Article 1 – Objet

Le prix de la caricature Olivier Debouzy est un concours qui récompense une caricature originale sur le thème « Le droit d'en rire ». Le prix est organisé par le Club des juristes, premier think tank juridique français.

Article 2 – Candidatures

Le prix est ouvert à tous les dessinateurs, qu'ils soient professionnels ou amateurs. Chaque participant peut proposer un dessin qu'il reconnaît avoir réalisé seul.

Les dessins proposés doivent refléter le thème « Le droit d'en rire ».

Les dessins peuvent être en noir et blanc ou en couleur.

Chaque candidat remplit un formulaire et télécharge un exemplaire scanné ou photographié du dessin en haute résolution à partir du site du Club des juristes (www.leclubdesjuristes.com), impérativement avant le 9 novembre 2020 minuit.

Article 3 – Droits d'utilisation

Les participants autorisent l'utilisation de leurs œuvres dans le cadre du Prix, qu'il s'agisse de leur diffusion sur les supports internet, digitaux et papiers du Club des juristes et du cabinet August Debouzy, ou de leur valorisation lors de la Remise du Prix.

Cette utilisation est accordée pour une durée de cinq ans.

Article 3 – Présélection

Un comité de validation au sein du Club des juristes retient 10 à 15 candidatures en vue de les soumettre à l'appréciation du Jury.

Article 4 – Jury

Le Jury est composé de dessinateurs et de personnalités de l'art et du droit.

Article 5 – Critères de sélection

À l'occasion de la présélection des candidats par le Club des juristes et de la sélection du Lauréat par le Jury, il est porté attention aux critères suivants :

- La liberté de ton

- La qualité graphique
- L'audace, l'originalité et le courage
- L'innovation
- L'encouragement à la réflexion sur le droit

Tant sur le fond que sur la forme, le dessin proposé répond aux principales caractéristiques de la caricature : une exagération ou déformation des traits physiques visant à tourner en dérision une personne, un lieu, un événement, un symbole, un propos, etc.

Article 6 – Récompense

Le Lauréat du Prix Olivier Debouzy de la caricature se voit remettre un chèque-cadeau de 300 € valable à la Fnac et un chèque-cadeau d'une valeur de 300 € à valoir dans les Librairies Fontaine. Il reçoit également une médaille.

Article 7 – Remise du Prix

Après avoir été prévenu par téléphone, le Lauréat est invité à une remise du Prix qui se tiendra le mardi 8 décembre 2020 et au cours de laquelle le Jury lui remettra sa récompense.

Article 8 – Acceptation du règlement

La participation au Concours implique l'acceptation intégrale du présent règlement. Les frais éventuels de participation des candidats au Prix de la caricature Olivier Debouzy restent à leur charge, de même que tous frais liés au déplacement du lauréat à Paris le mardi 8 décembre 2020 pour la remise du Prix.

Adresse du prix

Prix Olivier Debouzy
Le Club des juristes
4, rue de la Planche – 75007 Paris

prixdebouzy@leclubdesjuristes.com